

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au mauvais état de l'avenue de la Brasserie.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

L'avenue de la Brasserie à Cureghem est dans un état catastrophique, les habitants de cette avenue n'en peuvent plus de vivre au milieu de ce chaos. Le projet de construction pour l'îlot Bosch était attendu avant l'asphaltage de cette avenue mais maintenant les années passent, rien ne bouge, la situation se dégrade davantage et les permis pour l'îlot Bosch sont toujours à l'instruction.

Serait-il possible d'en prévoir un, ou tout du moins de boucher les cratères présents à plusieurs endroits dans la rue et dans les caniveaux ?

Les voitures des riverains subissent jour après jour des dégâts. Même les utilisateurs de vélos habitant l'avenue de la Brasserie sont dans l'impossibilité d'arriver jusqu'au niveau de leur porte à vélo.

Laisser cette avenue dans un tel état pendant si longtemps constitue un manque total de respect à l'égard des administrés qui paient des impôts et en plus un cadastre pour les propriétaires. Les riverains payent leurs impôts et les propriétaires de véhicules payent également des taxes de circulation. Ils devraient pouvoir bénéficier des mêmes services que les riverains des rues adjacentes qui, elles, ont bien été asphaltées et réparées ces dernières années.

L'assurance de la Commune intervient-elle dans les dégâts causés aux voitures et aux vélos pour cause de négligence dans l'entretien d'une voirie ?

D'autres rues de la commune sont rénovées puis rouvertes trois mois après, je pense ici au boulevard Bracops, il y a de toute évidence une gestion calamiteuse de l'espace public et un gaspillage des deniers publics

Mes questions sont les suivantes :

Quand l'avenue de la Brasserie va-t-elle enfin être asphaltée ?

L'assurance de la Commune intervient-elle dans les dégâts causés aux voitures et aux vélos pour cause de négligence dans l'entretien d'une voirie ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Je partage évidemment votre constat sur l'état de la route qui est particulièrement mauvais à cet endroit.

Vous savez que des projets de construction sont en cours, ce qui génère un trafic de poids lourds et a évidemment un impact important sur le revêtement de la route. C'est pourquoi les travaux de rénovation totale de cette rue ne seront réalisés qu'après l'achèvement de ces travaux.

Il y a des pavés sous le bitume, ce qui nécessitera un permis de construire et rendra également les démarches administratives plus difficiles. Si nous voulons intervenir sur ce point, et je pense que c'est nécessaire pour obtenir une rue de bonne qualité, il faut demander un permis de construire.

En attendant, nous pouvons interroger le service sur ce qui est possible de faire pour rendre cette rue plus praticable, tout en sachant que la marge de manœuvre est limitée.

En ce qui concerne votre intervention relative au boulevard Bracops, je vous fournirai une réponse écrite.

F. CARLIER demande quelle est la solution provisoire proposée et quand les travaux auront-ils lieu dans l'îlot Bosch ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'en ce qui concerne les travaux dans l'îlot Bosch, elle a posé la question cette semaine au service et n'a pas encore obtenu de réponse mais que ce projet d'aménagement va débuter dès que le chantier voisin sera terminé.

F. CARLIER souhaite ainsi obtenir une réponse écrite dans les meilleurs délais.